



Mise en place Comité départemental de l'Économie sociale et solidaire (Conseil général de la Corrèze)

Mise en œuvre du Plan ESS

- Processus de maturation, de construction, de définition de cette politique avec une large ouverture à tous les acteurs
- Plan approuvé en séance plénière déc 2012
- Programmation pluriannuelle 2013/2015
- 2 orientations majeures : Soutien des initiatives et des activités & Consolidation de l'ESS
- Gouvernance et territoires
- Reconnaissance et partage de la culture ESS

Enjeux et points de vigilance pour cette mise en œuvre du plan :

- L'approche départementale quant au périmètre de l'ESS, est d'accompagner toutes les activités et les initiatives, quelque soit le portage associatif ou sociétaire, et la présence des consulaires aujourd'hui en témoignage.
- Reconnaissance et partage de la culture ESS : enjeux d'interconnaissance et d'intelligence collective pour pouvoir travailler ensemble en confiance
- Cette gouvernance départementale est un pari sur la coopération à construire entre les acteurs, les territoires, la collectivité départementale. Elle doit permettre de travailler de manière efficace et utile, pour faire partager, faire circuler l'information quelque soit les domaines. Cette instance est indispensable parce qu'il s'agit bien de mettre en œuvre ensemble une politique de coopération départementale.

Objectifs

Attendus et objectifs

- Poursuivre la dynamique des acteurs, qui a animé les ateliers en amont du plan => construction d'un espace de dialogue riche car intelligent
- Préserver une configuration collective pour la mise en œuvre des actions du plan / Le CG n'est pas le seul pilote de ce plan mais un acteur engagé aux côtés des réseaux, des partenaires et des territoires
- Fluidifier et renforcer les articulations nécessaires entre économie & social, politique & démocratie

Finalités

- Consolider un espace permanent d'appui à la concertation de l'action départementale
- Construire une interface entre l'entreprise, les territoires et le Cg19

Missions et rôles de cette instance

- Espace de partage d'informations, d'état d'avancement des projets, Espace permanent de dialogue <=> Rôle de coordination auprès de chacun de ses membres pour promouvoir et faire connaître le Plan ESS
- Espace de pilotage du plan
 - suivi de la mise en œuvre des actions du Plan
 - peut proposer des sujets de réflexion confiés à des groupes de travail thématique qui auront une grande souplesse de travail, et permettront une implication d'autres acteurs, d'autres partenaires. Seront autonomes dans leur fonctionnement mais devront rendre compte de leurs activités au Comité départemental, qui les coordonne.
- Espace d'évaluation collective des actions menées dans le cadre du Plan ESS

Modalités de mise en œuvre

Fonctionnement de cette instance

- Composition par collège afin de garantir une large représentation des acteurs de l'ESS
 - Présidence assurée par l'élu départemental en charge de l'ESS
 - Chaque membre représente de façon formelle sa structure (délibération, mandat...) qu'il s'agisse du membre titulaire que du membre suppléant
 - Les membres s'engagent à participer à l'ensemble des réunions.
 - La participation est libre et peut prendre fin à tout moment.
 - Des nouveaux membres pourront rejoindre cette assemblée après validation préalable de la demande par le Comité départemental.

- Prise de décisions dans une logique de consensus
En cas de besoin, 1 vote pourra être organisé, considérant qu'1 décision pour être validée, doit recueillir au moins la majorité des $\frac{3}{4}$ des membres présents au comité.

- Feuille de route annuelle établie en fonction des arbitrages budgétaires de la collectivité départementale et des moyens dédiés au Plan

- Organisation : le Cg19 propose
 - les dates et lieux de rdv
 - adresse les invitations et l'ordre du jour
 - communique aux membres le relevé de décisions

- Périodicité 1 fois par semestre

Moyens affectés et partenaires financiers

- Mise à disposition de la chargée de mission ESS du cg pour l'animation de ce comité départemental

Partenaires

Mise en place des 4 collèges

- Collège «institutionnels»
 - Collectivités territoriales (Région, Cg)
 - Caisse des dépôts et Consignations
 - Services de l'État (DDCSPP, DIRECCTE)
- Collège «Territoires», afin de laisser la possibilité d'intégrer quand ils le souhaitent les territoires suivants : Haute Corrèze, les communautés de communes, les communes ayant une démarche Développement durable et/ou d'ESS engagée (d'ores et déjà les élus des communes d'Ayen, de Beynat ont souhaité être présents dans ce comité départemental ESS), ainsi que de pouvoir associer plus largement avec l'association des maires
 - Brive agglo, Tulle agglo, PNR Millevaches
- Collège «organismes professionnels»
 - Chambre des Métiers et de l'artisanat
 - Chambre de commerce et d'industrie
 - Chambre d'agriculture
 - chambre économique de la Corrèze (interconsulaire)
 - Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire CRES Limousin

- Limousin Actif
- Airelle Corrèze
- Dispositif Local d'Accompagnement
- URSCOP

- Collège «Acteurs», sur la base du volontariat et de l'engagement actif des structures

Associations

- FAL19 - FRCIVAM - Battement d'ailes - Maison de l'eau et de la pêche - Comité catholique contre la faim - Familles rurales - Notre village - VVF - De fil en Réseau - Station Sport Nature Oxygène

IAE :

- CASEM - UREI - ARCADOUR - Coup de main - Relais Emploi Service

Entr SCOP:

- Chantepages - Au fil du bois

Impacts et évaluation

Installation de cette instance début juillet 2013

Pour en savoir plus

Valérie MARIN

Direction du développement économique

Conseil Général de la Corrèze

05.55.93.77.64

vmarin@cg19.fr